



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat
Annonce publique de la séance :
le 29 juin 2017
Convocation des conseillers :
le 29 juin 2017

Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 7 juillet 2017

Présents : Vera Spautz, Bourgmestre, Martin Kox, Henri Hinterscheid, Echevins, Francis Maroldt, Andre Zwally, Paul Weidig, Taina Bofferding, Mike Hansen, Astrid Freis, Georges Mischo, Laurent Biltgen, Guy Kersch, Luc Majerus, Christian Weis, René Penning, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général
Excusés : Jean Tonnar, Daniel Codello, Echevins, Pierre-Marc Knaff, Zénon Bernard, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 12.3. Subside extraordinaire aux Diables Rouges pour la rénovation de leur chalet ; décision

Vu la demande du 27 juin 2017 de "LES DIABLES ROUGES", Eclaireurs et Eclaireuses d'Esch-sur-Alzette affiliés à la FNEL, sollicitant un subside extraordinaire pour le rénovation de leur chalet, sis rue André Koch;

Vu le devis estimatif soumis par LES DIABLES ROUGES et contrôlé par les services communaux pour un montant global de 353.515.-€ TTC; que l'association sollicite une contribution de la Ville à hauteur de 50%, soit d'un montant de 180.000.-€;

Considérant que les conditions d'utilisation du chalet et les modalités de paiement seront à régler par le biais d'une convention;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**décide
à l'unanimité**

de marquer son accord de principe pour l'attribution à l'association "LES DIABLES ROUGES", Eclaireurs et Eclaireuses d'Esch-sur-Alzette affiliés à la FNEL, un subside à hauteur de 50% des coûts des travaux de rénovation de leur chalet sis rue André Koch, avec un montant maximal de 180.000.-€. Les modalités et conditions de paiement du subside en question seront réglées par le biais d'une convention à conclure entre la Ville et l'association.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général Bourgmestre